



*Mairie*  
*38142 Besse en Oisans*

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 JANVIER 2022**

### **ORDRE DU JOUR**

- **17h : Présentation du projet d'AFPa par la Chambre d'Agriculture**
- **Point et restitution du travail des différentes commissions**
- **Programmation travaux et demandes de subventions**
- **Préparation budget 2022 et premières décisions budgétaires**
- **Dissolution du SIETGEO (Syndicat Intercommunal d'Etude et de Traitement de la Gestion des Eaux de l'Oisans)**
- **Urbanisme : points sur les dossiers déposés et projets en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'Ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

### **Présentation de l'AFPa (Association Foncière Pastorale autorisé) :**

La Chambre d'Agriculture de l'Isère et les membres de l'APAB présentent le projet de l'AFPa au Conseil Municipal :

#### **Définition :**

Une Association foncière pastorale (AFP) est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

Face à la complexité foncière, aux multi usages et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace montagnard, l'AFP constitue un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral et forestier.

#### **Intérêt de créer une AFP :**

L'AFP est un outil efficace pour lutter contre le morcellement foncier qui rend difficile sinon impossible, la mise en valeur de certains territoires et le contrôle de la végétation.

L'AFP facilite la sauvegarde et la valorisation d'un foncier qui ne pourrait l'être de manière individuelle.

Les exploitants ou autres gestionnaires de l'espace ne s'adressent alors qu'à un seul interlocuteur foncier plutôt qu'à une multitude de propriétaires.

L'association peut permettre d'intéresser l'ensemble des propriétaires aux différents usages de l'espace compris dans le périmètre syndical.

L'AFP a capacité à être maître d'ouvrage collectif, par délégation des propriétaires pour réaliser différents types de travaux, rassembler les aides des financeurs publics correspondants et éventuellement emprunter.

**Une réunion publique aura lieu fin avril (date et horaire à déterminer) afin de présenter le projet aux habitants et aux propriétaires concernés (périmètre, statuts, règlement, modalités de fonctionnement...)**

### **DELIBERATIONS :**

- **TRAVAUX SYLVICOLES :** Pré Arnaud – Lieudit Coin Joubert : travaux de confortement des fonctions paravalanches dans les peuplements RTM – Demande de subvention auprès de l'Etat et du FEADER (Europe)
- **REQUALIFICATION PAYSAGERE DE LA PISTE DE CONTOURNEMENT :** mission de maîtrise d'œuvre de suivi de travaux confiée aux bureaux d'étude VERDANCE et JM VRD, dans la continuité de l'étude réalisée

- **VOIE D'ACCES AU HAMEAU LE SERT** : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans en complément du dossier déjà déposé auprès du département de l'Isère
- **MATERIEL DE VOIRIE** : projet d'acquisition d'un nouveau 4X4 en remplacement de l'actuel qui est hors service – Demande de subvention auprès du département de l'Isère
- **TE38 (Syndicat Territoire d'Energie de l'Isère)** : désignation de nouveaux délégués
- **SIETGO (Syndicat Intercommunal d'Etude et de Traitement de la Gestion des Eaux de l'Oisans)** : Ce syndicat n'ayant plus d'activité ni de vocation, décision de dissolution (PM ce syndicat, créé en 1975 avait pour vocation la réalisation d'une étude relative à la création d'une station d'embouteillage de l'eau de source de l'Oisans)
- **Budget 2022** : autorisation de mandater des dépenses d'investissement (frais d'études – article 2031) avant le vote du Budget Primitif 2022

### **RESTITUTION DU TRAVAIL DES DIFFERENTES COMMISSIONS + PREPARATION DU BUDGET 2022:**

**Section d'Investissement** : Suite à restitution du travail des différentes commissions et récapitulatif des opérations restant à solder, les travaux suivants (opérations à terminer ou nouveaux projets à réaliser en totalité) seront inscrits au Budget Primitif 2022. A noter que certains d'entre eux sont sous réserve des possibilités de financements correspondants et ne pourront peut-être pas être réalisés (tout ou partie) sur 2022 :

- **Bâtiments communaux et opérations diverses**
  - Prévion de remplacement du véhicule de service
  - Etude de faisabilité pour un développement touristique 4 saisons
  - Aménagement de forêt : réalisation d'éclaircies (Pré Arnaud)
- **Voirie/Aménagement de village:**
  - Finalisation des travaux de réfection de voiries encore en cours dans le village
  - Réfection de l'accès au hameau LE SERT
  - Aménagement de la piste de contournement (étude en cours de finalisation / appel d'offres pour les travaux à venir très prochainement)
- **Réseaux :**
  - Réflexion en cours sur les travaux à réaliser sur le réseau et le réservoir de Bonnefin

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Recrutement**  
En raison du départ en retraite de l'actuel employé technique, une offre d'emploi est actuellement en cours
- **Calendrier Electoral 2022**
  - Les élections Présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochains
  - Les élections Législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochains

**Afin de pouvoir voter, pensez à vous inscrire rapidement sur les listes électorales !**

